



COMMUNAUTÉ DE COMMUNES

**REGISTRE DES DELIBERATIONS
DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DU VOLVESTRE**

Conseil communautaire du 25 juin 2026

L'an deux mille vingt-six et le 25 juin
à 19 heures, la Communauté de Communes du Volvestre s'est réunie
sous la présidence de Éric SALAT
au lieu ordinaire de ses séances
sur convocation régulière du 19 juin 2026

Délibération
C20260625_104

Attribution de subventions dans le cadre de l'appel à projets
ACTION – 2026

Etaient présents :

ARLET Francois, AUDOUBERT René, BABY Jacques, BAREILLES Aurélie, BARTHET Guy, BIENVENU Frédéric, BLANC Didier, BRUN Karine, CARON-JOURDA Yves, CAZARRÉ Max, CAZAUX Jean-Michel, CHALDUC Jean, CHANABÉ-LAUTRE Jérôme, CLAUDIN Yoann, DALLARD Jean-Michel, DELCROIX Bernard, DELOR Carole, DORBES Jean-Luc, ESCORIHUELA Daniel, GAY Jean-Louis, GILAMA Chantal, HEBAL Sylvie, HÔ Bastien, ICARD Evelyne, JANOTTO Christian, JOANNY Jean, LAFFONT-PORTET Laurent, LAMARQUE Didier, LARROQUE Jean-Marc, LAZARETIE Françoise, LEFEBVRE Patrick, LEMAISTRE Nadia, MAILHOL Béatrice, MENER Emilie, MESBAH-LOURDE Pascale, NAYLIES Charles, SALADO Anne-Marie, SALAT Éric, VAN HILLE Marc (*suppléant de MARECHAL DE CHARENTENAY Cécile*), VIEL Pierre, WAWRZYNIAK Stéphane

Etaient absents / excusés :

BAROUSSE Stéphane, BAUDINIÈRE Julien, BOMBAL Bérangère, CAILLET Pierre, CONDIS Sylvette, DELHOM Corinne, DELMAS Pierre, DESTEFANIS Jean-Marc, FALC Maëlys, GUILLEMIN Marie-Laure, JORET Hélène, MANFRIN Jean-Marc, NAYA Anne-Marie, PETAUT-JEAN Sophie, PONS Odette, TEMPESTA Marie-Caroline, TERZI Alain, VEZAT-BARONIA Maryse, VILA Célia

Pouvoirs :

BAROUSSE Stéphane à LEMAISTRE Nadia, BOMBAL Bérangère à CAZARRÉ Max, CONDIS Sylvette à LARROQUE Jean-Marc, DELMAS Pierre à BLANC Didier, GUILLEMIN Marie-Laure à LAMARQUE Didier, NAYA Anne-Marie à WAWRZYNIAK Stéphane, VEZAT-BARONIA Maryse à CARON-JOURDA Yves, VILA Célia à SALAT Eric

Secrétaire de séance : DELCROIX Bernard

Nombre de délégués titulaires : 60

Présents : 41

Pouvoirs : 8

Votants : 49

Absents/excusés : 19

**OBJET : Attribution de subventions dans le cadre de l'appel
ACTION (aide communautaire pour la transition écologique et l'instauration d'opérations en
faveur de la nature)**

En séance du 10 mars 2022, le Conseil communautaire a décidé d'encourager les projets locaux en faveur de la protection et de la sensibilisation à la biodiversité, en créant un appel à projets à destination des acteurs associatifs, mais également des communes du territoire depuis 2024. Le cofinancement global de la Communauté de Communes se porte à hauteur de 5 000 €, il a été reconduit lors du vote du budget pour l'année 2026.

Les critères de sélection des projets visent notamment l'intérêt public des actions en matière de biodiversité, en portant explicitement une attention à l'intérêt général du projet, le nombre de personnes touchées par le projet et l'accessibilité du projet.

Le jury de l'appel à projets s'est réuni le 8 juin 2026 et a proposé d'attribuer :

- 1) 1600€ à Terra Flor pour ses actions partenariales de sensibilisation végétale à Gensac-sur-Garonne et Lavelanet-de-Comminges ;
- 2) 2000€ pour la commune de Rieux-Volvestre pour son projet de micro-fleurissement participatif ;
- 3) 1400€ à la commune de Montesquieu-Volvestre pour son plan participatif de protection des abeilles et de préservation de la biodiversité locale.

Les crédits seront prélevés sur le chapitre 65, nature 65748 pour les associations, et nature 657341 pour les communes.

Entendu l'exposé de Monsieur le Vice-président,

Après délibération, le Conseil communautaire décide à l'unanimité :

- D'attribuer les subventions telles que susmentionnées ;
- De prélever ces sommes sur les crédits inscrits au budget 2026 sur les imputations citées ci-dessus, le tout pour un montant global de 5 000 € ;
- D'autoriser Monsieur le Président ou son représentant à signer toutes les pièces utiles et nécessaires à ce dossier.

Fait à Carbonne, le 26 juin 2026

Le secrétaire de séance

Bernard DELCROIX

49 Voix POUR
/ Voix CONTRE
/ ABSTENTION

Le Président

Éric SALAT le Président



La présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal administratif de Toulouse dans un délai de deux mois à compter de sa notification et de sa publication. Il peut être déféré devant le Tribunal Administratif de Toulouse, 68 rue Raymond IV BP 7007 31068 Toulouse Cedex 7 ou par l'application informatique Télérecours, accessible par le lien : <https://citoyens.telerecours.fr> dans les mêmes conditions de délais.